



La réduction générale de cotisations patronales intitulée aussi loi FILLON

Avant de démarrer

La formule de calcul du coefficient selon la cotisation FNAL	
Dans le cas d'un taux d'assujettissement de cotisation FNAL à 0.10 %	
Coefficient d'allègement	$0,3191/0,6*((1,6*SMIC \text{ horaire} * \text{horaire/salaire brut})-1)$
Allègement de cotisations	Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales
Dans le cas d'un taux d'assujettissement de cotisation FNAL à 0.50 %	
Coefficient d'allègement	$0,3231/0,6*((1,6*SMIC \text{ horaire} * \text{horaire/salaire brut})-1)$
Allègement de cotisations	Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales

Le calcul de l'allègement patronal s'effectue ainsi :

Salaire brut * coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales

La régularisation

L'allègement se calcule soit selon la régularisation annuelle et dans ce cas, il faut effectuer les calculs selon les données de SMIC et de salaire du mois en cours puis régulariser sur l'ensemble de l'année en décembre.

OU

Pratiquer par régularisation progressive mensuelle (C'est la solution courante).

Dans le cas les formules s'effectuent sur les cumuls de salaires et de SMIC depuis janvier ce qui permet d'obtenir un allègement cumulé.

De cet allègement cumulé on retire les allègements calculés les mois précédents.

Le SMIC en cas d'absences

Le SMIC ne se calcule pas en fonction des heures réalisées sous la déduction des absences !

Il se calcule selon la formule suivant :

SMIC à utiliser = SMIC applicable hors absence * Salaire brut / Salaire hors absence



Exercices de niveau 1

1^{er} cas

ENONCE

Salaire de base	2 050.00 €
Prime exceptionnelle	150.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Salaire de base		2 050.00 €
Prime exceptionnelle		150.00 €
Salaire brut		2 200.00 €

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	35 h * 52 semaines / 12 mois	151.6667
SMIC applicable	11.27 * 35 heures * 52 semaines / 12 mois	1 709.28 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	1 709.28 € * 1.6	2 734.85 €
Le salaire brut de 2 200 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement

Coef 1ère partie	0.3191 / 0.6	0,531833
Coef 2ème partie	(1.6 * 1 709.28 / 2 200.00) - 1	0,24311272
Calcul du coef	0,24311272 * 0,531833	0,129295
Coefficient arrondi	4 décimales	0,1293
Allègement du mois	2 200.00 * 0.1293	284.46

2^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	2 350.00 €
Prime exceptionnelle	400.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Salaire de base		2 350.00 €
Prime exceptionnelle		400.00 €
Salaire brut		2 750.00 €

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	35 h * 52 semaines / 12 mois	151.6667
SMIC applicable	11.27 * 35 heures * 52 semaines / 12 mois	1 709.28 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	1 709.28 € * 1.6	2 734.25 €
Le salaire brut de 2 750 € est supérieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement ne s'applique pas		

Et si nous calculions l'allègement malgré tout !

Coef 1ère partie	$0.3191 / 0.6$	0.5318333
Coef 2ème partie	$(1.6 * 1 709.28 / 2 750.00) - 1$	-0.00550
Calcul du coef	$0,5318333 * -0,00550$	-0,0029
En conclusion	L'application de cette formule fait ressortir un coefficient négatif	
	Un résultat négatif doit vous faire penser à un salaire supérieur à 1.6 SMIC donc un allègement non applicable !	

3^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base de l'apprenti	889.84 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

CORRIGE

Application de la formule d'allègement

Coef 1 ^{ère} partie	$0.3191 / 0.6$	0,531833333
Coef 2 ^{ème} partie	$(1.6 * 1\,709.28 / 889.84) - 1$	2,073422115
Calcul du coef	$0,531833333 * 2,073422115$	1,1027
En conclusion	L'application de cette formule fait ressortir un coefficient supérieur au coefficient maximum applicable dans le cas d'un effectif de 18 salariés soit 0.3191 De ce fait il faudra limiter le résultat à 0.3191	
Allègement	$889.84 \text{ €} * 0.3191 = 283.95 \text{ €}$	

4^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 650.00 €
Durée hebdomadaire de travail	24 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

CORRIGE

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	24 h * 52 semaines / 12 mois	104.00
SMIC applicable	104.00 * 11.27 €	1 172.08 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	1 172.08 € * 1.6	1 875.33 €
Le salaire brut de 1 650 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement

Coef 1ère partie	$0.3191 / 0.6$	0.531833333
Coef 2ème partie	$(1.6 * 1 172.08 / 1 650.00) - 1$	0,13656242
Calcul du coef	$0.531833333 * 0,13656242$	0,07262844
Coefficient arrondi	4 décimales	0,0726
Allègement du mois	$1 650.00 * 0.0726$	119.79 €

5^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	2 050.00 €
Heures supplémentaires à 125%	15 heures
Heures supplémentaires à 150%	2 heures
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Taux horaire à 125%	$2\,050 / 151.67 * 125\%$	16.90 €
Taux horaire à 150%	$2\,050 / 151.67 * 150\%$	20.27 €
Salaire de base		2 050.00 €
Heures à 125%	$15\text{ h} * 16.90\text{ €}$	253.50 €
Heures à 150%	$2\text{ h} * 20.27\text{ €}$	40.54 €
Salaire brut	$2\,050 + 253.50 + 40.54$	2 344.04 €

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	$151.6667 + 15 + 2$	168.6667
SMIC applicable	$168.6667 * 11.27\text{ €}$	1 900.87 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	$1\,900.87\text{ €} * 1.6$	3 041.40 €
Le salaire brut de 2 344.04 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement

Coef 1ère partie	$0.3195 / 0.6$	0,53183333
Coef 2ème partie	$(1.6 * 1\,900.87 / 2\,344.04) - 1$	0,56447
Calcul du coef	$0,5325 * 0,511947$	0,300205
Coefficient arrondi	4 décimales	0,3002
Allègement du mois	$2\,344.04 * 0.3002$	583.60 €

6^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 400.00 €
Heures complémentaires à 110%	5 heures
Heures complémentaires à 125%	1 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier en utilisant une formule complète sans la décomposer en ses deux parties.

Commencez par le calcul du coefficient : = arrondi((0.3191 ou 3291/0.6)*(1.6*SMIC/BRUT)-1) ;4)

puis de l'allègement = BRUT * Coefficient

Procédez ainsi pour les autres exercices

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Durée mensuelle	25 heures * 52 semaines / 12 mois	108.33 h
Taux horaire à 110%	1 400 / 108.33 * 110%	14.22 €
Taux horaire à 125%	1 400 / 108.33 * 125%	16.15 €
Salaire de base		1 400.00 €
Heures à 110%	5 h * 14.22 €	71.08 €
Heures à 125%	1 h * 16.15 €	16.15 €
Salaire brut	1 400.00.00 + 71.08 + 16.15	1 487.23 €

Décompte du SMIC applicable

Horaire mensuel	108.33 + 5 + 1	114.33 h
SMIC applicable	114.33 h * 11.27 €	1 288.50 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	1 288.50 € * 1.6	2 061.60 €
Le salaire brut de 1 487.23 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement

Coefficient	=arrondi(((0.3191/0,6)*((1,6*1288.50/1487.23)-1);4)	0.2054
Allègement du mois	1 487.23 * 0.2054	305.48 €

7^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 950.00 €
Jours ouvrés en janvier	22 jours
Durée du travail	7 heures / jour
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	14 salariés
Absence	21 heures

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Durée réelle de travail	22 jours * 7 heures	154.00 heures
Taux horaire d'absence	1 950 / 154 h	12.66 €
Salaire de base		1 950.00 €
Absences	21 h * 12.66	265.86 €
Salaire brut	1 950.00 – 265.86	1 684.14 €

Décompte du SMIC applicable

Salaire normalement perçu hors absence		1 950.00 €
Salaire réellement perçu		1 684.14 €
SMIC applicable	$1\,709.28 * 1684.14 / 1950$	1 476.24 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	$1\,476.24 € * 1.6$	2 361.98 €
Le salaire brut de 1 684.14 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement

Coefficient	$=\text{arrondi}((0.3191/0,6)*((1,6*1476.24/1684.14)-1);4)$	0.2141
Allègement du mois	$1\,684.14 * 0.2141$	360.57 €

8^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 400.00 €
Absence	2 jours de 5 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés
Jours ouvrés du mois	22 jours

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier**

CORRIGE

Décompte du salaire brut

Durée mensuelle moyenne	25 heures * 52 semaines / 12 mois	108.33 h
Durée réelle de travail du mois	(22 * 5 h)	110.00 h
Taux horaire d'absence	1 400.00 / 110 h	12.73 €
Salaire de base		1 400.00 €
Absences	10 heures * 12.73 €	127.30 €
Salaire brut	1 400.00 – 127.30 €	1 272.70 €
Effectif		18 salariés

Décompte du SMIC applicable

SMIC applicable hors absence	$1\,709.28 / 35 * 25$	1 220.92 €
Salaire normalement perçu hors absence		1 400.00 €
Salaire réellement perçu		1 272.70 €
SMIC applicable	$1\,220.92 / 1\,400 * 1\,272.70$	1 109.90 €

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	$1\,109.90 * 1.6$	1 775.85 €
Le salaire brut de 1 090.90 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement

Coefficient	$=\text{arrondi}((0.3191/0,6)*((1,6*1109.90/1272.30)-1);4)$	0.2103
Allègement du mois	$1\,272.70 * 0.2103$	267.65 €

9^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	12 salariés
Prime exceptionnelle en février	500.00 €

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février**

CORRIGE

Décompte du SMIC applicable

SMIC applicable	$11.27 \text{ €} * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12$	1 709.28 €
-----------------	--	------------

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	$1 709.28 \text{ €} * 1.6$	2 564.99 €
Le salaire brut de 2 564.99 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement de janvier

Coefficient	$=\text{arrondi}((0.3191/0,6)*((1,6*1709.28/1900)-1);4)$	0.2337
Allègement du mois	$1 900.00 * 0.2337$	444.03 €

Calcul des cumuls janvier + février

Bruts cumulés	$1 900 + 2 400$	4 300.00 €
Smic cumulés	$11.27 \text{ €} * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12 * 2 \text{ mois}$	3 418.57 €

Application de la formule sur les cumuls

Coefficient	$=\text{arrondi}((0.3191/0,6)*((1,6*3418.57/4300)-1);4)$	0.1447
Allègement cumulé	$4 300 \text{ €} * 0.1447$	622.21 €

Calcul de l'allègement de février = Allègement cumulé des deux mois – allègement de janvier

Allègement cumulé		622.21 €
Allègement de janvier		444.03 €
Allègement de février		178.18 €

La réduction générale de cotisations intitulée aussi loi FILLON

Exercices de niveau 2

10^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	11 salariés
Heures supplémentaires à 25% en février	27 heures
Heures supplémentaires à 50% en février	97 heures

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février**

CORRIGE

Décompte du SMIC applicable

SMIC applicable	$11.27 \text{ €} * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12$	1 709.28 €
-----------------	--	------------

Vérification du droit à allègement

SMIC applicable * 1.6	$1 709.28 \text{ €} * 1.6$	2 564.99 €
Le salaire brut de 2 564.99 € est inférieur à 1.6 SMIC et de ce fait, l'allègement s'applique		

Calcul de l'allègement de janvier

Coefficient	$=\text{arrondi}((0.3191/0,6)*((1,6*1709.28/1900)-1);4)$	0.2337
Allègement du mois	$1 900.00 * 0.2337$	444.03 €

Calcul du salaire brut du mois de février

Taux horaire à 125%	$1 900 / 151.67 * 125\%$	15.66 €
Taux horaire à 150%	$1 900 / 151.67 * 150\%$	18.79 €
Salaire de base		1 900.00 €
Heures à 125%	$27 \text{ h} * 15.66$	422.82 €
Heures à 150%	$97 \text{ h} * 18.79 \text{ €}$	1 822.63 €
Salaire brut		4 145.45 €

Calcul des cumuls janvier + février

Bruts cumulés	$1 900 + 4 145.45$	6 045.45 €
Horaires cumulés	$151.67 + 151.67 + 27 + 97$	427.33 h
SMIC cumulés	$427.33 \text{ h} * 11.27 \text{ €}$	4 816.01 €

10^{ème} cas, suite

CORRIGE

Application de la formule sur les cumuls

Coefficient arrondi	=arrondi((0.3191/0,6)*((1,6*4816.01/6045.45)-1);4)	0.146
Allègement cumulé	6 045.45 € * 0 . 146	882.64

Calcul de l'allègement de février = Allègement cumulé des deux mois – allègement de février

Allègement cumulé		882.64 €
Allègement de janvier		444.03 €
Allègement de février		438.61 €

11^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	2 200.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Acompte sur 13 ^{ème} mois en juin	1 100.00 €

Travail à effectuer : **Calculez le montant de l'allègement du mois de juin**

CORRIGE

Calcul du cumul des allègements mensuels de janvier à mai inclus

SMIC janvier à mai	$11.27 * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12 \text{ mois} * 5 \text{ mois}$	8 546.42 €
Salaires bruts janvier à mai	$5 \text{ mois} * 2 200 \text{ €}$	11 000.00 €
Coefficient arrondi	$=\text{arrondi}((0.3231/0,6)*((1,6*8546.42/11000)-1);4)$	0,1309
Allègement cumulé	$11 000 * 0.1309$	1 439.90 €

Calcul du cumul des allègements mensuels de janvier à juin inclus

SMIC janvier à juin	$11.27 * 35 \text{ h} * 52 \text{ s} / 12 \text{ mois} * 6 \text{ mois}$	10 255.68 €
Salaires bruts janvier à juin	$(6 \text{ mois} * 2 200 \text{ €}) + 1 100 \text{ €}$	14 300.00 €
Calcul du coef	$=\text{arrondi}((0.3231/0,6)*((1,6*10255.68/14300)-1);4)$	0.0794
Allègement cumulé	$14 300 * 0.0794$	1 135.42 €

Calcul de l'allègement de juin

Allègement janvier à juin		1 135.42 €
Allègement janvier à mai	$11 000 * 0.0647$	1 439.90 €
Allègement de juin	$1 135.42 - 1 439.90$	- 304.48 €



La réduction générale de cotisations intitulée aussi loi FILLON

Exercices de niveau 3

12^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 ^{ème} mois en juin	1 000.00 €

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de juin

CORRIGE

Cas particulier du salaire de février

Nombre d'heures ouvrées	4 semaines * 35 heures	140 heures
Taux horaire de retenue absence	2 000 / 140	14.286 €
Salaire brut		2 000.00 €
Salaire normalement perçu		2 000.00 €
Salaire du mois		1 000.00 €
SMIC de février à appliquer	$1\,709.28 * 1\,000 / 2\,000$	854.64 €

[Pour les autres calculs, téléchargez le fichier excel exercices niveau 3](#)

13^{ème} cas

ENONCE

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 ^{ème} mois en juin	1 000.00 €
Prime en décembre	1 000.00 €

Travail à effectuer : Calculez le montant de l'allègement du mois de décembre

CORRIGE

[Téléchargez le fichier excel exercices niveau 3](#)